

# Fiche récapitulative – ROSP pharmaciens 2025

## 1. REMU NUM – Numérique et accès aux soins

**Objectif : digitalisation et amélioration de la qualité des échanges numériques**

Indicateur	Exemple(s) / Explication	Type	Rémunération
<b>Participer à un exercice coordonné</b>	Faire partie d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Équipe de Soins Primaires, Maison de Santé Pluridisciplinaire...	<b>Déclaration sur l'honneur</b>	820 € / an
<b>Disposer d'un logiciel d'aide à la dispensation certifié la Haute Autorité de santé</b>	Mise à la certification LAD sur LGO (LGPI, SMART RX, LEO, WINPHARMA...)	<b>Déclaration sur l'honneur</b>	200 € / an (pendant 2 ans)
<b>Taux de feuilles de soins électroniques (FSE) transmises en SESAM-Vitale</b>	-	Automatisé	0,064 € / FSE (si taux <95%) 0,07 € / FSE (si taux ≥95%)
<b>Dématérialisation des pièces justificatives (PJ) par la Scannérisation des Ordonnances (SCOR) avec une qualité des PJ transmises au moins égale à 99 %</b>	-	Automatisé	100 €
<b>90 % des accompagnements et bilans finalisés donnant lieu à une alimentation du DMP/dossier médical de Mon espace santé</b>	Alimenter le DMP avec le bilan partagé de médication, bilan de prévention, TROD...	Automatisé	100 €
<b>5% minimum des délivrances donnant lieu à un échange via la messagerie MSSanté</b>	-	Automatisé	240 €
<b>Utilisation de la boîte aux lettres BAL organisationnelle -</b> <i>Sous condition des 5% d'utilisation de MSSanté (ci-dessus)</i>	-	<b>Déclaratif</b>	50 €

## Fiche récapitulative – ROSP pharmaciens 2025

Indicateur	Exemple(s) / Explication	Type	Rémunération
<b>35 % ou plus des prescriptions exécutées via e-prescription</b>	-	Automatisé	250 €
<b>Actualisation Carte Vitale</b>	-	Automatisé	<p><b>Sans borne télémise :</b> 250 €/lecteur (max. 4, soit 1 000 €).</p> <p><b>Avec 1 borne ou plus :</b></p> <p>Bornes seules : 689 €</p> <p>Borne(s) + 1 lecteur : 939 €</p> <p>Borne(s) + 2 lecteurs ou plus : 1 189 €</p>
<b>Mise en place de la téléconsultation en officine</b>	-	Automatisé	<p><b>Forfait équipement la 1re année :</b> 1 225 €</p> <p><b>Rémunération :</b> 25 € par tranche de 5 téléconsultations, plafonnée à 750 €</p>
<b>Pharmacien correspondant en Zone d'Action Complémentaire (ZAC) et Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)</b>	<p>Un patient vivant dans une zone où il y a peu de médecins (ZAC ou ZIP) peut choisir et déclarer un pharmacien en officine, appelé pharmacien correspondant, pour renouveler ses traitements chroniques du médecin traitant.</p> <p>Étapes de cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir avec le patient le formulaire (à télécharger sur ameli.fr).</li> <li>• Le pharmacien doit être dans la même équipe que le médecin traitant (MSP, CPTS...) et l'avertir au préalable.</li> <li>• Envoyer le formulaire à la caisse maladie du patient  <a href="https://www.ameli.fr/paris/pharmacien/exercice-professionnel/acces-soins/pharmacien-correspondant">https://www.ameli.fr/paris/pharmacien/exercice-professionnel/acces-soins/pharmacien-correspondant</a> </li> </ul>	Automatisé	<p>De 1 à 100 patients : 2 € / patient</p> <p>Au-delà de 100 patients : 1 € / patient</p> <p>Plafond annuel de 500 €</p>

## Fiche récapitulative – ROSP pharmaciens 2025

<b>Qualité de facturation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Taux FSE &lt; 71%</b></li><li>- <b>Taux de rejet des factures &gt; 3%</b></li><li>- <b>Taux de double paiement &gt; 0.06%</b></li></ul>	Un indicateur qui mesure à quel point la facturation (les factures envoyées à l'Assurance Maladie) est correcte et bien faite dans une pharmacie	Automatisé	<b>Application d'un malus de 10 % à 30 % sur l'ensemble de la rémunération sur objectif</b>
--	--	------------	---

## Fiche récapitulative – ROSP pharmaciens 2025

### 2. ROSP BUPS – Bon usage des produits de santé

#### Objectif : pertinence des délivrances et substitution

Indicateur	Exemple(s) / Explication	Type	Rémunération
<b>Adhésion à la démarche qualité (Haut Comité qualité officine)</b>	Réaliser l'auto-évaluation proposée par le Haut comité qualité officine + s'inscrire à la newsletter du site <a href="https://www.demarchequaliteofficine.fr">https://www.demarchequaliteofficine.fr</a> Mettre en place des procédures d'amélioration qualité basées sur les résultats de l'auto-évaluation.	Déclaratif	100 € par an
<b>Substitution à 100% des médicaments prescrits par des génériques, hybrides ou biosimilaires (Teriflunomide, Dabigatran, Seretide Diskus, Spiriva)</b>	-	Automatisé	Une part de l'enveloppe globale selon les économies réalisées
<b>Stabilité à 90% ou 95% de la délivrance du même générique pour les patients de 75 ans et plus</b>	Ne pas changer de marque de générique chez les 75 ans ou plus	Automatisé	Plafonnée 400 € maximum par an
<b>Taux d'usage du motif "urgence de substitution" sur les génériques inférieur au taux de 2019 de l'officine.</b>	La pharmacie ne doit pas abuser du motif "urgence" pour justifier la non-substitution par un générique	Automatisé	<b>En cas de non-respect : malus de 20 % sur la Rosp BUPS</b>
<b>Consultation de l'outil Asafo-Pharma une fois par semaine au minimum pendant 46 semaines au cours de l'année civile</b>	Outil pour détecter et signaler les fausses ordonnances	Automatisé	100 € par an
<b>Réaliser un programme annuel de développement durable et valider la progression en remplissant au moins deux des trois critères du niveau visé (décarbonation, santé environnementale, adaptation), tout en ayant validé le niveau précédent les années antérieures</b>	Le programme Returpen est bien une action de la rubrique « décarboner »  Pour passer au niveau suivant de développement durable, il faut remplir au moins 2 critères du niveau précédent.  <i>Voir le tableau ci-dessous pour plus de détails</i>	Déclaratif	200 € par an

## Fiche récapitulative – ROSP pharmaciens 2025

Item A : Décarboner	Item B : Santé environnementale	Item C : Adaptation
<b>Niveau 1 - la structure s'engage à :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une évaluation carbone de la structure</li> <li>- Réduire sa consommation d'énergie ou maintenir une consommation basse d'énergie (chauffage, éclairage, impressions, etc.)</li> <li>- Mettre en place une politique de gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager une démarche de sensibilisation et de formation du personnel de l'officine</li> </ul>
L'assurance maladie mettra à disposition des informations sur ameli.fr		
<b>Niveau 2 - la structure s'engage à :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le titulaire est propriétaire des locaux de l'officine, il doit avoir réalisé des travaux de rénovation du bâtiment pour réduire la consommation d'énergie ;</li> <li>- Diminuer les livraisons, en optimisant les commandes ;</li> <li>- Intégrer une politique d'achat responsable consistant à privilégier des fournisseurs choisissant des emballages mono-matériau et recyclables et des fournisseurs locaux s'ils existent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir des produits dont la composition est exempte de perturbateurs endocriniens</li> <li>- Conseiller et afficher à destination des patients sur les liens entre environnement et santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des formations spécifiques du personnel de l'officine</li> </ul>
L'assurance maladie mettra à disposition des informations sur ameli.fr		
<b>Niveau 3 - la structure s'engage à :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre le gaspillage en délivrant les justes quantités de médicaments, en s'assurant que les patients ne les stockent pas inutilement ;</li> <li>- Limiter l'impact carbone des produits vendus dans l'officine (utilisation des données d'évaluation carbone des produits).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des actions spécifiques d'accompagnement des patients en matière de santé-environnementale ;</li> <li>- Sensibiliser les patients à l'impact environnemental des produits délivrés (antibiotiques anticancéreux perturbateurs endocriniens...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer aux réflexions pour l'adaptation du territoire en lien avec les acteurs locaux liée à l'environnement (CPTS ou collectivités locales)</li> </ul>
L'assurance maladie mettra à disposition des informations sur ameli.fr		

**Tableau :** Les niveaux de la démarche de développement durable en officine

## Fiche récapitulative – ROSP pharmaciens 2025

### 3. ROSP Vaccination

**Objectif : augmenter la couverture vaccinale**

Indicateur	Type	Rémunération
<b>Augmenter le taux de vaccination prescrites par le pharmacien sur l'ensemble des vaccinations de l'officine l'année de référence</b>	Automatisé	+ 3 € par code RVA prescripteur facturé > 5 % pour l'année 2024 > 15 % pour l'année 2025 > 25 % pour l'année 2026